

Quand le décret est paru en mai 2012, nous avons ré-attaqué avec la FNATH de la Vienne », témoigne Gérard Marquois. Cet agriculteur de 60 ans a bataillé rude avec l'aide du groupement local (lire encadré) pour faire reconnaître l'origine professionnelle de sa maladie. Il parle lentement. « Jusque-là, j'avais essuyé deux refus nets et catégoriques. Le lien entre Parkinson et l'exposition aux produits phytosanitaires n'était pas reconnu officiellement, malgré les études épidémiologiques. » Il n'existait donc pas de tableau de maladies professionnelles. Mais la création d'un nouveau tableau (numéro 58), à la suite notamment de la mobilisation de la FNATH, a changé la donne au printemps dernier. Un décret a officiellement reconnu le lien entre la pathologie neurodégénérative et l'utilisation de pesticides par les agriculteurs (lire ci-contre).

Crève-cœur

« Nous avons enfin eu gain de cause en octobre dernier. Cela

**GÉRARD
MARQUOIS
AGRICULTEUR
60 ANS**

Tableau 58

Triste palmarès, Gérard Marquois est sans doute le premier agriculteur en France à avoir bénéficié du nouveau tableau 58, lui permettant de voir sa maladie de Parkinson reconnue et prise en charge au titre des maladies professionnelles. Ce n'est que justice et le début d'une longue série.

ne règle pas la question des indemnités. Je ne touche qu'une somme de 356 euros par mois car je suis invalide à 100 %. Je ne peux plus travailler, mais au moins, mon affection est désormais prise à 100 %. » Il se tait. Il prend le temps d'une pause. « Enfin, soupire-t-il, j'ai quand



D.R.

même la maladie sur moi. » Pour Gérard, c'est un crève-cœur. Lui, passionné par son métier et la nature, n'a jamais imaginé que les produits qu'il achetait et utilisait pouvaient le rendre malade. « J'étais dans l'ignorance totale, on ne m'a jamais parlé des risques liés à ces produits : pas de prévention, pas d'information d'un quelconque organisme et encore moins des fabricants ! » Alors, quand, en 2005, il se plaint de difficultés pour se mouvoir, « je devenais lent, je n'arrivais pas à passer les vitesses dans la voiture », il ne fait pas le lien. Il consulte un rhumatologue qui l'oriente vers un neurologue. Début 2007, le diagnostic tombe : Parkinson.

Rapprochement

Deux ans plus tard, Gérard Marquois entend l'histoire de Pascal Choisy aux informations. Le tribunal des affaires de sécurité sociale de Poitiers reconnaissait, en effet, la maladie de Parkinson qui frappait cet agriculteur vivant dans le même département. Comme son collègue, elle est due à

une exposition prolongée aux produits phytosanitaires et aux pesticides. Il était défendu également par le même groupement qui, en outre, parvenait ainsi à lui obtenir une reconnaissance hors tableau. Cas rare, puisqu'il s'agissait uniquement de la 3e victoire juridique de ce type en France. « J'ai fait le rapprochement », explique Gérard Marquois. « Cela correspondait à mon histoire. » « Je me suis dit : il faut creuser l'affaire. Alors j'ai pris contact avec la FNATH. » Il se souvient ; la rudesse du combat. « J'ai pensé qu'il y avait préjudice. » « Ce que je ressens ? », reprend-il sans s'énerver : « Je ne suis pas revanchard, mais je conçois que c'est dégueulasse. Surtout, c'est l'aspect fric qui ressort. Ces multinationales qui ont fait passer le profit avant tout... » « Le plus important pour moi désormais, c'est que les personnes qui sont comme moi, pour les mêmes raisons, puissent se défendre. » « Je pense aux jeunes surtout, conclut-il. Mon fils a repris une partie de mon exploitation. Une de mes filles aussi. » « Sans eux, sans ma femme, sans mon autre fille, je n'y arriverais pas. Moi, j'ai une suite à vivre qui est incertaine, j'attends la retraite en février, après j'espère avoir un petit quelque chose. » « Ça fait beaucoup de choses sur mes épaules. » <>

Pierre Luton

La FNATH vous accompagne

« Je m'occupe du dossier de M. Marquois depuis 4 ans », explique Aïman Madmouj, secrétaire général de la FNATH de la Vienne. « La sortie du décret en mai 2012, créant le tableau 58 nous a permis de revenir à la charge. Avant, il fallait, avec beaucoup de difficultés et peu de chance de réussite, apporter la preuve d'un lien entre Parkinson et exposition aux pesticides. Il y avait des études épidémiologiques en cours, mais le lien n'était pas reconnu officiellement. » On le voit l'existence d'un tableau est un vrai sésame. Quand le médecin en fait précisément mention (lire APE 290), il n'est plus besoin d'apporter de preuve scientifique ni médicale. « Il faut nous attendre à plus de demandes de la part d'agriculteurs. » « Au-delà de la satisfaction personnelle de notre adhérent, poursuit Aïman Madmouj, il faut aussi voir une victoire de la FNATH départementale et nationale. Cela devrait pousser les pouvoirs publics et les caisses agricoles à miser davantage sur la prévention. » La FNATH a publié l'an dernier une brochure sur les risques professionnels dans le monde agricole, disponible sur fnath.org.

Tableau 58

Le décret du mois de mai 2012 classe, sous certaines conditions, la maladie de Parkinson comme maladie professionnelle pour les agriculteurs. Ces derniers doivent avoir été exposés (inhalation, contact...) au moins 10 ans aux pesticides et déclencher la maladie dans un délai d'un an après l'arrêt de l'exposition.